



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 04/07/2023

DELIBERATION n° CEVE – 2023 – 36 – INF- 004

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de la faculté d'informatique*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

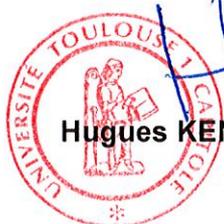
Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2023-15-DES-001 du CEVE relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve la maquette de la formation de la faculté d'informatique pour 2022-2023, concernant l'Ecole d'été IA MIASHS dans le cadre d'ANITI (projet EFELIA) ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**



Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes d'université

MCC_2022_2023_Ecole_ete_IA_MIASHS_ANITI

Type : ACTION DE FORMATION - FORMATION QUALIFIANTE

COMPOSANTE/Structure	INFORMATIQUE
LIBELLÉ	Certificat IA MIASHS ANITI
LANGUE ENSEIGNEMENT	
/	
REDOUBLEMENT	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
/	
PROFESSIONNALISATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
Stages	
/	
Autres modalités	
/	
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
Sessions d'examen	
/	
Seconde chance	
/	
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
Validation	
/	
Capitalisation/conservation	
/	
Compensation	
/	
Note éliminatoire	
/	

Formation qualifiante		Certificat IA MIASHS ANITI									Observation examen
Parcours		/									
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Intervenant	Porteur / Porté	Capacité d'accueil	Heures CM	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	
UE	Annuel	Identification, sélection et organisation des données pour leur utilisation dans la prise de décision Utilisation et encapsulation des technologies d'intelligence artificielle adaptée Conception et déploiement d'un système d'IA répondant aux besoins	Laurent Perrussel (28h) Sandrine Casanova (6h) Ekaterina Voltchkova (6h)	projet EFELIA	25	40	/	/	Non	Non	Non évalué
		TOTAL				40					